

L'anonymat dans l'insémination avec don de sperme : un regard éthique

Anonymity in donor insemination: an ethical approach

M. Marzano

Reçu le 24 septembre 2009 ; accepté le 19 décembre 2009
© SALF et Springer-Verlag France 2010

Résumé Quel rapport existe-t-il entre secret et anonymat dans le cadre d'une insémination avec don ? Est-il nécessaire pour un enfant né par don de sperme de connaître le nom de son donneur pour avoir accès à son histoire personnelle ? Qu'entend-on par « origines » ? Cet article vise à analyser ces questions d'un point de vue philosophique, en essayant de montrer l'existence d'une différence fondamentale entre le secret, qui concerne le mode de conception, et l'anonymat, qui concerne en revanche le nom du donneur de sperme.

Mots clés Anonymat · Donneur de sperme · Éthique · Infertilité masculine · Origine · Secret

Abstract Which is the link between secret and anonymity in the case of donor insemination? Do we need to know the name of our donor in order to understand our own personal history? What does the term *origin* mean? This article aims to analyze such questions from a philosophical point of view, in order to show the difference existing between secret — which concerns conception — and anonymity, which deals with the name of the sperm donor.

Keywords Anonymity · Ethics · Male infertility · Origin · Secret · Sperm donor

Introduction

Dans le cadre des lois de bioéthique, l'assistance médicale à la procréation (AMP) est présentée comme visant « à répondre à la demande parentale d'un couple » (Loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique, art. L. 2141-2). C'est dans ce contexte où s'inscrit aussi la pratique de l'insémination avec

don (IAD), dont les principes généraux sont, jusqu'à présent, les mêmes qui règlent les autres types de dons, comme le don de produits et d'éléments du corps humain (sang, organes, tissus, etc.). Même dans ce cas, en effet, le don est gratuit et anonyme : aucune rémunération n'est prévue pour les donneurs ; aucune information permettant d'identifier les donneurs et les receveurs ne peut être divulguée. Mais faut-il réellement conserver le principe d'anonymat, dans le cas où le don touche la procréation ? Faut-il, au contraire, permettre aux enfants d'accéder au nom du donneur et donc à leurs origines biologiques ?

Cette question est aujourd'hui très discutée en France, dans la perspective de la future révision des lois bioéthiques, prévue pour 2010–2011. Mais, en dépit du fait que de nombreux pays ont remis en question le principe de l'anonymat du donneur, le problème est loin de faire consensus. Certaines études internationales ont cherché à faire le point sur les liens existants entre les « pères stériles » et leurs enfants, en soulignant l'existence de « difficultés relationnelles » [1]. D'autres ont, en revanche, souligné que l'absence de liens génétiques n'a aucun impact sur les relations pères–enfants [2]. Plusieurs interrogations, cependant, semblent rester sans réponse. En nous appuyant sur les résultats d'une enquête de terrain [3], nous voudrions souligner la complexité de cette question de l'anonymat des donneurs, tout en essayant de faire émerger un certain nombre de problèmes philosophiques qui sous-tendent l'IAD de sperme, notamment celui du rapport entre secret des origines et anonymat des donneurs.

De la découverte de la stérilité au choix de l'IAD

Le problème que pose la stérilité masculine c'est que, au-delà du diagnostic médical, elle entraîne très souvent un vécu personnel compliqué, chargé de souffrance et de culpabilité. D'autant qu'encore aujourd'hui, dans l'imaginaire

M. Marzano (✉)
CERSES, université Paris-Descartes,
45, rue des Saints-Pères, F-75006 Paris, France
e-mail : m.marzano@online.fr

social, le sperme semble rester le symbole du pouvoir masculin, à la fois dans l'accomplissement de la sexualité et dans la réalisation de la procréation. C'est pourquoi, un homme stérile se sent souvent menacé dans sa virilité : tantôt il vit mal le fait de ne pas pouvoir offrir à ses parents les petits-enfants qu'ils réclament et de voir ainsi s'éteindre sa lignée, tantôt il souffre de ne pas pouvoir donner un enfant à celle qu'il aime. Qu'est-ce qui se passe alors lorsqu'un couple vient demander une IAD ? Peut-on affirmer avec certitude que l'homme stérile a vraiment accepté sa stérilité et fait le « deuil » de sa propre fécondité ?

Les temps de la découverte de la stérilité sont parfois extrêmement longs : chaque examen médical auquel l'homme est soumis est vécu comme un moment d'espoir (« Peut-être va-t-on découvrir des spermatozoïdes » ; « Peut-être s'est-on trompé ») ; mais, par la suite, si les résultats ne correspondent pas aux attentes, l'homme est obligé de faire face à sa stérilité. Et lorsque le diagnostic arrive, il « tombe » toujours comme un couperet. D'où la mise en place de différentes stratégies de défense pour affronter la réalité, des stratégies qui engendrent trois attitudes diverses : la colère (plus ou moins voilée), l'indifférence (plus ou moins feinte) et la résignation (plus ou moins douloureuse). Pour les hommes en colère, la blessure de la stérilité reste ouverte, comme une plaie qui ne pourra jamais se cicatrifier. Ils n'aiment pas trop parler de leur vécu personnel : le plus souvent, ils insistent sur le fait que leur stérilité ne leur pose pas de problème majeur. Depuis que la médecine permet aux hommes stériles d'avoir des enfants avec leur compagne — affirment-ils —, ce qui leur reste à faire est d'arriver à construire une relation d'amour et à bâtir une véritable famille. Ils considèrent ainsi que leur problème doit être accepté et disent être certains que le temps apaisera leur souffrance. Pourtant, le plus souvent, ils n'y arrivent pas, même lorsqu'ils ont déjà eu un enfant et qu'ils disent vivre une paternité heureuse. C'est notamment le cas de Charles, 38 ans, que nous choisissons ici à simple titre d'exemple. Marié depuis six ans, il consulte le CECOS avec sa femme pour avoir un deuxième enfant. Tout a l'air d'être parfait pour ce couple : l'enfant précédemment conçu par don de sperme est « super », grandit et ne pose aucun problème ; les deux parents ont décidé ensemble d'attendre encore un peu avant de lui parler de son mode de conception, mais ils envisagent de le faire à l'occasion de la deuxième grossesse. Ce n'est que progressivement que la « boule de perfection » explose pour laisser la place à des propos plus amers : « Aujourd'hui je suis stérile, point final. Mais la découverte de ma stérilité, je l'ai vécue mal, très mal. D'autant que mon épouse, avant même d'avoir tous les résultats définitifs, avait pensé à la possibilité du don... Au début, le don était hors de question. J'avais toujours secrètement l'espoir de pouvoir procréer et de ne pas être atteint, en quelque sorte, dans ma virilité... » Charles dit ne pas avoir de problèmes vis-à-vis de son fils : il est

« son » fils et non pas le fils de quelqu'un d'autre. Comme d'autres pères stériles, Charles espère que le temps apaisera sa souffrance. Mais entre-temps, il est là, s'affirmant « heureux d'être père », tout en doutant parfois de l'être réellement ; revendiquant le fait d'être « heureux d'avoir permis à sa femme de vivre une grossesse », tout en souffrant qu'elle, à la différence de lui, « a un lien génétique avec son enfant ».

Les hommes qui revendiquent une forme d'indifférence vis-à-vis de leur stérilité ont tendance à parler de celle-ci comme d'un « accident de parcours », quelque chose qui vient interrompre l'ordre des choses et qui doit vite être oublié : il faut trouver la solution pour avoir un enfant et, ensuite, faire exactement comme si rien n'était. C'est, par exemple, le cas de Jean, un homme de 29 ans, ingénieur en informatique. Pour lui, avoir un enfant s'inscrit dans une suite logique d'événements : la rencontre, l'appartement, le bébé. C'est pourquoi la découverte de son azoospermie est vécue comme une « claque ». Mais cette claque semble liée plus à la peur que le couple « explose », et que la suite des événements prévus puisse s'interrompre, qu'à la découverte d'une « défaillance » : « J'avais bien conscience que le problème venait de moi. En ce qui concerne la virilité, je n'ai pas de problème d'ego, je suis bien dans ma tête. Je vais être un peu dur avec ces hommes-là, mais si le constat de la stérilité remet leur virilité en question, c'est qu'ils ont un problème. La vraie question est liée à ce que vous avez construit et qui n'a pas abouti ». La stérilité est vécue comme un obstacle à surmonter, dont il ne faut surtout pas avoir honte et qu'il faut gérer sans y mêler personne d'autre que sa femme. C'est pourquoi, il a décidé de ne parler à personne non seulement de sa stérilité, mais aussi de sa démarche auprès du CECOS. Habitué à concevoir des logiciels capables de verrouiller l'accès à des données secrètes et, à l'occasion, « d'effacer définitivement des informations gênantes », Jean semble imaginer sa vie comme une suite de « logiciels verrouillés » : « Chaque segment de ma vie ne donne pas l'accès aux autres ». La seule personne ayant accès à certaines informations est sa femme. Quant à l'éventualité d'un problème de couple ou d'une séparation, il s'agit pour lui de quelque chose de désormais inenvisageable : depuis qu'ils attendent un enfant, « l'accident de parcours est clos ». Jean est convaincu que « tout est sous contrôle » et que « rien ne peut plus arriver ».

En ce qui concerne, enfin, la troisième attitude rencontrée lors de notre enquête, la résignation, elle, caractérise une minorité d'hommes. Ce sont des hommes qui cherchent à se faire aider pour arriver à faire le deuil de leur stérilité. Ce sont les seuls, d'ailleurs, qui emploient le terme « deuil » et qui reconnaissent que la stérilité est une blessure que le recours à une IAD ne pourra pas soigner. Le don de sperme est, certes, un instrument pour avoir des enfants. Mais, pour arriver à vivre avec leur blessure, ils disent avoir besoin

d'une aide différente, d'une « parole capable de les aider à panser cette blessure ». C'est ainsi que Marc, un homme de 41 ans, qui travaille dans le monde du spectacle et qui avait au départ accepté l'annonce de sa stérilité comme un « état de fait », affirme avoir progressivement pris conscience de la « nécessité » de se « faire aider » : « Il y a eu une acceptation immédiate de la situation. Je me suis dit : je suis comme ça... c'est tout ! » Jusqu'au moment de la découverte de son azoospermie, Marc avait eu une vie facile : une « enfance heureuse », un « travail très gratifiant », une « femme magnifique ». Il avait appris à surmonter toutes sortes de difficultés sans se poser trop de problèmes. D'où sa première réaction face à la stérilité : « Il fallait continuer à vivre... Il fallait trouver la solution afin que ma femme puisse enfanter et vivre une grossesse. » Puis, la « chute » dans le désarroi et dans le désordre. Même si, d'un point de vue rationnel, il sait très bien que ce n'est pas le lien génétique qui constitue le noyau dur de la paternité et même si, pour lui, « les notions de lignée ou de sang n'ont aucune importance », il ressent la douleur de « ne pas pouvoir procréer ». Il affirme, avec regret : « L'enfant qu'on va avoir n'aura pas mes yeux, n'aura pas mes sourcils ».

Les différentes attitudes que les hommes rencontrés manifestent à l'égard de leur stérilité ont bien évidemment des conséquences, lorsqu'il s'agit de comprendre les raisons qui les ont poussés à avoir recours à une IAD. Si pour la plupart des hommes, le choix de l'IAD est vécu comme une « obligation », cette obligation n'a pas la même signification pour tous. Les hommes qui vivent la stérilité comme une « blessure » ont tendance à culpabiliser et estiment ne pas pouvoir priver leur compagne d'une grossesse. Ils n'excluent cependant pas la possibilité, un jour, d'adopter aussi un enfant. En revanche, ceux qui affirment que la stérilité n'est qu'un obstacle à surmonter, un accident de parcours qu'il faut gérer sans y mêler personne d'autre que sa femme, ils n'envisagent même pas la possibilité d'adopter un enfant. De même qu'ils n'ont aucune intention de parler de leur stérilité à leur entourage, de même, ils considèrent que le don de sperme leur donne la possibilité de « faire comme si » ils étaient non seulement les parents, mais aussi les géniteurs de leurs enfants. Le sperme du donneur « n'est qu'un matériel » utilisé pour avoir son propre enfant ; d'où le souci que l'enfant leur ressemble afin que, par sa dissemblance, il ne révèle pas au grand jour sa stérilité ; d'où aussi la tendance à « réifier » complètement le donneur de sperme. Lorsqu'ils en parlent, ils le font uniquement en termes de « matériel », de « spermatozoïdes », de « paillettes ». Il s'agit d'un « détail » qui leur permettra de devenir « pères à part entière ». Il s'agit donc moins, ici, de faire un « cadeau » à leur femme et de lui permettre de vivre une grossesse, mais de mettre tout en œuvre pour que, une fois leur femme enceinte, ils puissent vite oublier leur stérilité.

Dans ces conditions, la totalité des personnes interrogées — pour les diverses raisons évoquées — sont très hostiles à la levée de l'anonymat. Certains ne veulent pas qu'un tiers puisse intervenir d'une façon ou d'une autre (fantasmatiquement ou réellement) à l'intérieur d'un couple. D'autres craignent que la levée de l'anonymat puisse être une façon de leur rappeler constamment leur stérilité. D'autres encore, voulant faire « comme si » ils étaient les géniteurs de l'enfant, ont peur que tous les secrets qui entourent la naissance de leurs enfants puissent par ce moyen être dévoilés. Pour Marc, par exemple, la question est très simple : « Surtout, il faut garder l'anonymat. Tout d'abord pour les parents... Pour qu'ils ne fantasment pas sur une personne ; pour qu'ils ne se disent pas qu'ils ont la possibilité d'aller voir le géniteur... Le donneur ne fait que donner son sperme... c'est tout ce qu'il fait. Il ne doit exister ni dans la vie des parents ni dans celle de l'enfant. » Et cela, même si Marc considère le donneur comme « quelqu'un qui accepte qu'on utilise sa semence et qui permet d'enfanter des femmes dont le compagnon est stérile ». Il ne s'agit donc pas simplement de « paillettes » ou de matériel génétique qu'on utilise, mais d'un individu qui décide de faire une démarche active pour aider des couples en difficulté. Mais c'est aussi peut-être pour cette même raison qu'il est tout à fait contraire à la levée de l'anonymat : en considérant le donneur comme un homme à part entière, la possibilité d'en connaître le nom signifierait lui « donner une place à l'intérieur de la famille ». Charles, lui, va encore plus loin. S'il pense lui aussi qu'il faut parler à l'enfant de son mode de conception, il considère que la levée de l'anonymat ne peut que mettre en danger son rôle de père, ce qui s'explique en partie avec la difficulté de faire le deuil de sa stérilité. Cette fois-ci, sa préoccupation n'est pas liée au fait qu'un tiers puisse intervenir dans le couple, mais que ce tiers lui renvoie ce qu'il perçoit comme un handicap : « J'ai peur du moment où on va lui parler de son mode de conception. Je redoute de lui expliquer que son papa a ce problème de stérilité ». À part les cas où le déni de la stérilité amène un homme non seulement à craindre la levée de l'anonymat, mais à revendiquer aussi la nécessité du secret concernant le mode de conception de son enfant, les autres hommes, ceux qui ne veulent pas garder le secret, considèrent l'anonymat tout à la fois comme un moyen de protection et comme une liberté pour le couple d'aborder avec ses enfants, quand il le jugera opportun, la question de leur mode de conception.

Les premières conclusions que nous pouvons tirer de cette enquête concernent alors directement le rôle que le principe d'anonymat joue dans le cadre du don de sperme. Loin d'être un moyen pour qu'un « voile d'ignorance » tombe sur le mode de conception des enfants conçus par IAD, l'anonymat des donneurs permet en effet aux hommes stériles d'envisager non seulement la possibilité de devenir

pères, en dépit de leur stérilité, mais aussi de parler avec leurs enfants du mode de conception qui leur a permis de venir au monde. Pour les pères stériles, en effet, l'anonymat du donneur représente une protection contre la possibilité qu'un tiers puisse intervenir à l'intérieur du couple et prendre ainsi une place dans la famille. L'anonymat n'engendrerait donc pas l'émergence d'un secret concernant les origines des enfants conçus par IAD. Il donnerait, au contraire, la possibilité à ceux qui veulent expliquer à leurs enfants le processus qui les a conduits à demander un don de sperme de le faire, sans que cela ne remette en question leur place et leur rôle de père. Si l'anonymat était levé, nous l'avons vu, la plupart des hommes qui envisagent de ne pas transformer le recours à une IAD en un secret de famille affirment ne « plus être sûrs » de vouloir parler à leurs enfants. Paradoxalement, la levée de l'anonymat favoriserait le recours au secret comme une défense de leur statut de père. En n'abordant pas la question, le père pensera aussi éviter tout doute concernant sa paternité. Mais pour consolider ces premières conclusions, il nous faut à présent passer par une analyse philosophique des concepts de secret et d'anonymat. Ce qui devrait par la suite nous permettre de répondre à la question clé qui nous intéresse ici, à savoir s'il faut ou non conserver le principe d'anonymat dans le cas où le don touche la procréation.

Les origines à l'épreuve de l'anonymat : le problème du secret

La question du secret et de la levée de l'anonymat pose un problème philosophique de grande ampleur. D'autant que, si l'on réfléchit au mot « secret », on se rend immédiatement compte qu'on peut l'employer de différentes façons. D'une part, le terme indique ce qu'une ou plusieurs personnes connaissent, en excluant de ce partage d'autres personnes. D'autre part, il renvoie à une contrainte qui oblige au silence pour sauvegarder la vie privée des citoyens ou encore pour mettre en place un modèle politicojuridique de « réserve ». Mais le secret peut aussi signifier ce qu'on ne connaît pas soi-même, ce qu'on ignore, ce qu'on n'a pas la possibilité de connaître. Étymologiquement, le terme « secret » renvoie aux notions de *distinction* et de *séparation* et, de façon plus générale, à tout ce qui est *mis à distance* : une mise à distance qui peut concerner un seul individu ou plusieurs personnes et qui peut avoir comme contenu quelque chose d'éphémère ou de fondamental. Dans le cas du secret intime, par exemple, c'est la mise à distance des autres qui permet à quelqu'un de garder une sphère privée et de se protéger de l'indiscrétion d'autrui. Le secret devient ainsi ce que chaque individu possède en propre ; ce qu'il a de plus personnel et de plus intime ; ce qui lui permet d'empêcher les autres de pénétrer dans son monde intérieur et de ne pas être à la merci

de l'indiscrétion généralisée. C'est d'ailleurs dans ce sens que la notion d'intime est analysée par les philosophes, à commencer par Saint-Augustin. Évoquant les égarements de sa jeunesse, Augustin explique, dans les *Confessions*, qu'il est vain de chercher en dehors de soi ce qui est « plus intérieur à moi que ce que j'ai de plus intérieur ». Mais si l'intime désigne tout d'abord un lieu qui demeure caché aux regards extérieurs, il renvoie aussi au rapport qu'on établit avec les autres. Ne serait-ce que parce que nos sentiments intimes expriment toujours nos relations importantes avec autrui. C'est pourquoi il faudrait arriver à distinguer nos relations sociales plus superficielles, qui ne demandent pas un partage profond de nos expériences et de nos sentiments, des rapports intimes qu'on peut établir avec certaines personnes, nos proches, qui jouent un rôle fondateur au niveau de notre propre identité. Même un philosophe comme Kant — qui fait de la véracité un devoir de chaque être humain — reconnaît que « tout homme a ses secrets, et il ne doit pas les confier aveuglément à autrui, en partie à cause de la manière de penser dénuée de noblesse de la plupart, qui en feront un usage qui lui sera nuisible, et en partie à cause du manque d'intelligence de beaucoup dans l'appréciation et dans la distinction de ce qui peut ou non se répéter, ou de l'indiscrétion » [4]. Entre le « tout dire » et le « ne rien dire », il y a d'ailleurs des degrés qui dépendent de chaque individu et de sa spécificité. La véracité ne coïncide pas avec la franchise, de même que la réserve ne coïncide pas avec le mensonge : « Entre la véracité et le mensonge (en tant que *contradictorie oppositis*), il n'y a pas de milieu, tandis qu'il en existe un entre la franchise qui consiste à tout dire et la réserve qui consiste à ne pas dire en exprimant *toute la vérité*, bien que l'on ne dise rien qui ne soit pas vrai » [4]. De ce point de vue, être capable de garder des secrets représente, pour chacun, une forme de protection qui permet, d'une part, de ne pas devenir « transparent » au regard des autres et, d'autre part, de construire des relations de confiance avec ses proches. Confier un secret à un autre est d'ailleurs un gage d'amitié, un signe de confiance qu'on réserve à quelqu'un qu'on choisit.

Quand on s'interroge sur le rôle que le secret joue dans la relation à l'autre, la perspective d'analyse change, surtout lorsqu'un secret porte sur quelque chose de fondamental pour autrui. Le détenteur d'un secret peut avoir toute une série de « bonnes raisons » pour garder un secret. En même temps, le fait de garder un secret donne toujours au détenteur de la vérité un pouvoir sur l'autre. Comme l'explique Patrick Pharo, la différence qui existe entre les situations où le secret concerne un seul individu et les situations où le secret concerne plusieurs personnes — et porte directement sur quelque chose d'important pour celui qui est exclu de la connaissance du secret — réside non seulement dans le fait que le destinataire de l'omission est concerné par le contenu de ce qui est omis, mais aussi dans le fait que, en

lui cachant quelque chose, on l'empêche d'assumer les conséquences liées à l'omission dont il fait l'objet [5]. De ce point de vue, cacher la vérité à quelqu'un signifierait le priver de la possibilité d'évaluer la situation dans laquelle il se trouve et ne pas lui permettre de prendre, par la suite, une bonne décision le concernant, surtout lorsque le secret est partagé entre deux ou plusieurs personnes, comme ce peut être le cas d'un enfant né par don de sperme auquel les parents ne parlent pas de son mode de conception. Derrière la notion de secret, il y a souvent celle d'intérêts à protéger. C'est ainsi que les parents qui veulent garder le secret concernant l'IAD invoquent, par exemple, l'intérêt, pour le père, que sa stérilité ne soit pas connue par l'enfant. Mais l'intérêt légitime-t-il le recours au secret ? Si la vérité qui concerne un individu lui est rendue inaccessible, il y a le risque, pour celui-ci, de ne pas avoir la possibilité d'établir un rapport véridique avec son histoire et, par-là, de se réconcilier avec lui-même. Dans ce cadre, si nous revenons à notre enquête et à la question du secret des origines, la question clé qui se pose est celle de savoir si un enfant né par IAD peut se structurer dès lors qu'on lui cache une vérité concernant directement ses origines. Mais comme nous l'avons montré dans la première partie de notre article, la majorité des pères stériles ne cherchent pas à cacher le fait d'avoir eu recours à un don de sperme. Ils considèrent que l'anonymat du donneur leur donne au contraire la possibilité de parler à leurs enfants de leur stérilité et du mode de conception qu'ils ont choisi pour leur permettre de venir au monde.

Dès qu'on passe à la notion d'anonymat, les problèmes ne sont pas moins complexes. Parler d'anonymat signifie en effet ne pas rendre accessible le nom de celui qui s'engage dans une activité ou une action spécifique. Dans le cas du don, par exemple, l'anonymat permet de mettre entre parenthèses le nom de celui qui donne et d'exclure donc le donataire de la connaissance du donateur (et vice versa). Quel est alors, dans ce cas précis, le lien entre anonymat et secret ? Si par secret on entend l'exclusion volontaire de quelqu'un d'une connaissance, alors l'anonymat semble être une forme de secret. Et cela même si l'anonymat vise à protéger donateur et donataire de toute revendication ultérieure. En revanche, si par secret on entend quelque chose qu'on ignore, d'inaccessible, de mystérieux, alors le lien semble plus difficile à établir. Ce qui est certain, cependant, c'est que l'anonymat, dans le cadre d'une IAD, ne donne pas accès à la (ou à une partie de la) vérité, au moins dans la mesure où un enfant né par don de sperme ne peut pas connaître ses origines génétiques. Mais lorsqu'on parle des origines d'un être humain, on ne peut pas réduire cette notion à celle, bien étroite, d'origine génétique, comme le prétendent certains chercheurs [6]. Dans l'origine des enfants, il y a une place centrale qu'occupe le désir des futurs parents. Comme le montre notre enquête, les hommes qui demandent un don de sperme désirent devenir pères. Ils dési-

rent donner la possibilité à leur compagne de vivre une grossesse. Ils désirent être aux côtés de leur femme tout au long de la grossesse. Et c'est ce désir de devenir père en dépit de leur stérilité qui « engendre » aussi leurs enfants.

Avoir un enfant, par ailleurs, c'est s'inscrire à l'intérieur d'une généalogie [7]. Une généalogie qui, avant même d'être un catalogue de noms, renvoie à l'appartenance à une famille [8]. À chaque fois que l'on parle de procréation, il y a toute une série de problèmes liés aux investissements affectifs personnels et aux mécanismes de défense des différents acteurs impliqués qu'il convient de prendre en compte. Arrivé en âge de procréer, l'être humain s'interroge sur la possibilité qu'il a de transmettre (ou non) l'existence, et sur les choix qu'il peut faire. Ces choix et ces décisions s'inscrivent toujours à l'intérieur d'une dynamique dialectique d'envie et de rejet, de désirs et de défenses. Chaque individu est en fait « ambivalent », comme l'expliquent les psychanalystes, l'ambivalence étant « la présence simultanée dans la relation à un même objet, de tendances, d'attitudes et de sentiments opposés, par excellence, l'amour et la haine » [9]. Lorsqu'il s'agit de « transmettre la vie », chacun cherche à « combiner » ses expériences personnelles, familiales et culturelles. Ce sont les attentes des futurs parents qui constituent toujours la préhistoire de leur relation avec l'enfant, indépendamment des liens génétiques. C'est leur désir qui joue un rôle majeur à l'intérieur de cette nébuleuse conceptuelle qu'on appelle les « origines ». Mais, encore une fois, qu'entend-on par désir d'enfants ? En fait, les raisons conscientes [10] et inconscientes [11] de ce désir sont multiples. On peut désirer un enfant, car on peut avoir envie de devenir parent et de montrer à soi-même et aux autres qu'on est capable d'endosser ce rôle, exactement comme ses propres parents l'avaient fait. On peut espérer faire « mieux » que ses propres parents et réparer ainsi les éventuels « manques » dont on a souffert lorsqu'on était enfant. On peut utiliser l'enfant comme un « objet » qui arrive à combler son propre vide, en projetant sur lui ses espoirs et ses rêves. On peut, enfin, vouloir simplement laisser une trace derrière soi, quelqu'un à qui transmettre son nom, ses biens et ses valeurs. Mais ces ambivalences ne sont pas spécifiques aux pères stériles. Tout homme porte en lui son expérience de fils. Tout homme désire un enfant pour « réparer » quelque chose, pour reproduire un modèle, pour mûrir, pour se projeter dans le futur...

Certes, lorsqu'un homme est stérile, tout devient plus compliqué. Comme notre enquête le montre bien, n'ayant pas de liens génétiques avec ses enfants, un homme stérile a plus que jamais besoin de se rassurer et d'être conforté dans l'idée que c'est bien lui le père de ses enfants. Indépendamment de la façon qu'il a de gérer sa stérilité, son impossibilité à féconder sa femme reste à jamais inscrite dans sa vie, comme une tache dont il cherche à se libérer. C'est pourquoi la levée de l'anonymat est ressentie comme un vrai danger : les hommes

stériles ont peur que la figure du donneur puisse fragiliser leur rôle de père ; ils craignent aussi que le fait de connaître leur nom donne aux donneurs une « place » à l'intérieur de la famille. D'autant qu'ils sont convaincus que ne pas avoir accès au nom du donneur ne représente pas, pour des enfants conçus par don, un empêchement à la connaissance de leurs origines. À partir du moment où il n'y a pas de secret concernant leur mode de conception — encore faut-il évidemment que cette condition soit respectée —, que reste-t-il encore à découvrir ? La connaissance éventuelle du nom d'un donneur choisi au hasard dans une banque de sperme ne semble pas permettre réellement de découvrir d'où l'on vient et pourquoi on est né.

Avant de chercher à aborder ce dernier problème, un débat s'impose, car on ne peut faire l'économie, dans ce débat, de la souffrance exprimée par certains enfants nés par IAD et qui demandent à connaître leurs « origines génétiques » pour sortir de ce qu'ils considèrent comme une « impasse existentielle ». À ce propos, il nous paraît intéressant de citer certains témoignages bouleversants de ces enfants, qu'on peut consulter sur le site Internet de l'association Procréation médicalement anonyme, créée en 2004 dans le but de combattre l'anonymat des donneurs de gamètes (www.pmanonyme.asso.fr). La position générale exprimée par cette association est de réclamer que les enfants nés par IAD puissent choisir d'identifier ou non leur donneur, sans pour autant que la loi future, comme l'explique Irène Théry, « impose de faire de cette identité biologique une composante publique et obligatoire de la filiation » [12]. Si l'on prend la peine de lire les témoignages des jeunes militants, on se rend toutefois compte que leur parole n'est pas uniforme. Parmi ces jeunes, certains disent souffrir du fait que leur père, n'ayant pas assumé leur stérilité, les ont rejetés. Ainsi, F., 35 ans, déclare : « Malheureusement, mon père "officiel" n'a jamais assumé son infertilité et m'a rejetée [...]. Je ne souhaite plus avoir de contact avec cet homme, je me suis même informée pour changer de nom et prendre le nom de ma mère, car il n'est plus rien pour moi ». D'autres affirment vouloir connaître le visage de leur donneur — comme l'explique Fanny, née en 1981 : « Je voudrais pouvoir me reconnaître dans le visage ou le caractère de mon donneur [...]. J'ai l'impression d'être à moitié "vide", il me manque une partie de mon passé, de mon histoire et j'en souffre ». D'autres encore expriment le désir de comprendre qui ils sont et d'où ils viennent. Ainsi, Victoire, 24 ans, écrit : « Je veux juste comprendre. Me comprendre. Qui je suis ? D'où je viens ? [...]. Je ne cache pas que je donnerais n'importe quoi pour avoir une photo, pour m'identifier ». Chacun arrive avec ses propres plaintes spécifiques et irréductibles. C'est une chose, en effet, de dire vouloir connaître le visage de son donneur, c'en est une autre de parler de la souffrance du rejet de la part de leurs pères. Mais, au-delà des différences, toutes ces personnes semblent exprimer le besoin de

découvrir une partie de leur histoire. Ce qui, en soi, paraît tout à fait légitime. Comment grandir, en effet, sans avoir accès à une partie de son histoire ?

Le problème qui se pose, toutefois, est de savoir si la connaissance du nom des donneurs permet réellement de mieux connaître ses origines et de répondre ainsi à la question « qui suis-je ? ». Ce qui est loin d'être évident. C'est pourquoi les chercheurs sont eux-mêmes très partagés. Irène Théry, par exemple, considère que le fait de revendiquer la possibilité d'avoir accès au nom du donneur rentre à l'intérieur de ce qu'on appelle le « droit d'accès aux origines ». De ce point de vue, la connaissance du donneur ferait partie d'un élément clé pour la construction de l'identité narrative de ces enfants. En faisant référence à la position de Paul Ricoeur, la sociologue insiste sur le fait que l'objectif de cette identité narrative est de répondre à la question « qui suis-je vraiment ? », question à laquelle on ne peut répondre si l'on est privé de l'accès à sa propre histoire. D'où tout son argument, qui consiste à assimiler la quête des origines menée par les enfants nés « sous X » à la demande d'avoir accès au nom des donneurs revendiquée par les militants de l'association Procréation médicalement anonyme [12]. La psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval, elle, insiste sur le fait que la levée de l'anonymat est justifiée par le droit de chacun à connaître son histoire : « Mais encore faut-il pour cela que l'histoire ait un début. Ainsi, pour reprendre l'exemple de l'adoption, même si le lien avec les parents de naissance a été définitivement remplacé par un lien de filiation plénière avec les parents adoptifs, l'enfant a, dans la loi, la possibilité de se constituer une "identité narrative" grâce à la connaissance des conditions de sa naissance » [13]. D'où l'importance, pour les enfants nés par IAD, non seulement de connaître les circonstances de leur conception, mais aussi l'identité du donneur. Pierre Jouanet, enfin, souligne au contraire l'importance de ne pas confondre l'anonymat qui concerne l'identité du donneur de sperme, le secret sur le mode de conception, et l'origine qui tend à préciser d'où l'on vient. C'est pourquoi, il explique que le fait de considérer qu'à l'origine d'un enfant il y a le donneur de gamètes signifie croire que « créer un enfant c'est permettre avant tout l'expression, chez ce nouvel être, d'une multitude de gènes qui se sont entremêlés au hasard des rencontres d'une génération à l'autre » [14].

Au-delà des différentes positions, ce qui est certain c'est que pour aborder correctement le problème de l'anonymat dans le cadre de l'IAD, il faudrait tout d'abord éviter d'assimiler le cas des enfants nés « sous X » à celui des enfants nés par IAD. Dans le premier cas, en effet, il s'agit d'enfants qui, avant d'avoir été adoptés, ont été abandonnés. Derrière leurs origines, il y a l'histoire souvent dramatique d'un « non-désir » qui pose un problème certain. « Qui suis-je ? » dès lors qu'on m'a abandonné ? Pourquoi l'a-t-on fait ? Quelle est mon histoire ? Sans l'accès au nom de leurs géniteurs,

c'est toute une partie de leur histoire qui se retrouve classée « sous X ». Mais dans le cas d'un enfant né grâce à un don de sperme, en dehors du désir de ses parents et de la stérilité de son père, il n'y a pas grand-chose à connaître. Certes, le donneur aussi, comme toute autre personne, a une histoire. Mais entre l'histoire d'un donneur et l'histoire d'un enfant conçu par IAD, il n'y a pas de lien direct. L'histoire des enfants nés par IAD s'inscrit déjà à l'intérieur d'un récit familial complexe, c'est-à-dire l'histoire de ceux qui, ne pouvant pas avoir un enfant par voie « naturelle », ont eu recours à un don. Comme nous l'avons vu dans la première partie de l'article, il s'agit toujours d'une histoire douloureuse : une histoire qui commence par la découverte de la stérilité masculine et qui passe par la nécessité, pour l'homme stérile, de faire le deuil de la possibilité d'avoir un lien génétique avec son enfant ; une histoire, finalement, qui pousse certains de ces hommes à demander un don pour mettre au monde un enfant et devenir eux aussi pères.

Pierre Jouannet a raison lorsqu'il rappelle que la plupart des jeunes nés par IAD, et qui s'expriment publiquement sur le sujet, « souffrent incontestablement de leur situation. Ils racontent souvent des histoires malheureuses de révélations faites tardivement [...]. Ils sont presque toujours confrontés à un malaise, quand ce n'est pas à de véritables carences dans l'histoire filiale qui les unit à leur père » [14]. N'est-ce pas ces carences, en effet, qui peuvent les pousser à chercher ailleurs que dans leur famille leur « raison d'être au monde » ? Mais la véritable question reste sans réponse. Est-ce qu'une rencontre éventuelle avec le donneur peut réellement combler ce vide ? D'autant que, même en connaissant le nom de leur donneur, jamais ces enfants ne pourront connaître les motivations exactes de « leur » donneur. Ne serait-ce que parce que le donneur est choisi par les médecins. Pour accéder réellement aux motivations de « leur » donneur, il faudrait changer complètement le système et envisager un processus selon lequel le donneur donne à quelqu'un de spécifique, en sachant à qui il donne. Dans le système actuel, en revanche, la levée de l'anonymat ne peut que ressembler à un *faux-semblant* ou, pire encore, à une illusion : on peut espérer connaître le nom de quelqu'un qui a certes donné, mais dont le don a permis *par hasard* la naissance de cet enfant.

Le malaise dont parlent certains enfants nés par IAD nous touche tous, car il nous renvoie tous à un certain nombre de questions concernant notre histoire et nos origines. Ne sommes-nous pas tous en quête des raisons de notre présence au monde ? Pourquoi sommes-nous là ? D'où venons-nous ? Quant aux motivations de nos parents, qui peut dire réellement les connaître ? « Si la réalité est opaque, écrit Carlo

Ginzburg, des zones privilégiées existent — traces, indices — qui permettent de la déchiffrer » [15]. Ce que l'homme rencontre dans le monde n'est pas uniquement la lumière et la possibilité d'une connaissance, mais aussi, et peut-être avant tout, l'opacité : un mélange de clarté et d'obscurité, de présence et d'absence qui nous renvoie à la finitude intrinsèque de la condition humaine. L'absence de réponses, même à des questions très importantes, n'est alors pas, en soi, *bonne* ou *mauvaise*. C'est la vie de chacun qui s'organise autour d'une opacité structurelle. Dans la recherche de la vérité, on se trouve souvent confronté à des traces à déchiffrer, à des secrets à ne pas dévoiler, à des réalités douloureuses à accepter. D'une certaine façon, ce qui compte le plus pour les êtres humains n'est pas la possibilité ou l'impossibilité de dévoiler tout secret, mais la possibilité ou l'impossibilité d'accéder au statut de sujet. Ce qui ne passe pas nécessairement par la connaissance d'une vérité qui, souvent idéalisée, ne peut certainement pas nous permettre de résoudre tous nos problèmes. Dans un tel contexte, faire croire qu'il y a des réponses à tout, n'est-ce pas alors le plus grand mensonge ?

Conflit d'intérêt : aucun.

Références

1. De Jonge C, Barratt CLR (2006) Gamete donation: a question of anonymity. *Fertil Steril* 85:500–1
2. McCallum F, Golombok S, Brinsden P (2007) Parenting and child development in families with a child conceived through embryo donation. *J Fam Psychol* 21:278–97
3. Marzano M (2009) Secret et anonymat. Une approche philosophique de l'insémination avec don de sperme. *Esprit* 354:115–32
4. Kant E (1985) Métaphysique des mœurs, Doctrine de la vertu. Vrin, Paris
5. Pharo P (2006) Expression de la vérité et fins légitimes : la condition civile essentielle. *Cités* 26:45–54
6. Neirincq C (1999) Le couple et l'assistance médicale à la procréation. *Petites affiches* 161:3–11
7. Leighton N (1995) The family: whose construct is it anyway. In: Ulanowsky C (ed) *The family in the age of biotechnology*. Ashgate Publishing, Avebury
8. Shanley ML (2001) *Making babies, making families*. Beacon Press, Boston
9. La Planché J, Pontalis JB (1967) *Vocabulaire de la psychanalyse*. PUF, Paris
10. Schiffer S (1976) A paradox of desire. *Am Philos Q* 13:195–203
11. Silverman J (2000) *Philosophy and desire*. Routledge, New York
12. Théry I (2009) L'anonymat des dons d'engendrement est-il vraiment éthique ? *Esprit* 354:133–64
13. Delaisi de Parseval G (2009) Comment entendre les demandes de levée du secret des origines ? *Esprit* 354:165–79
14. Jouannet P (2009) Procréer grâce à un don de sperme : accueillir et transmettre sans gêne. *Esprit* 354:103–12
15. Ginzburg C (1989) *Mythes, emblèmes, traces*. Flammarion, Paris